

Concours photo 2019

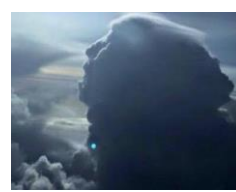
Article 1 :

Le thème du concours 2019 : La paréidolie !

Vous savez ce que c'est ? C'est deviner **dans un environnement naturel ou involontaire** (nuages, végétaux, mobilier etc...) une forme qui ressemble à quelque chose d'autre de connu.

Le sujet du concours photo Jeanneau cette année sera la paréidolie de **visage humain ou animal**.

Exemples :



Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous les salariés Jeanneau (CDI et CDD). Les membres du jury (membres de la commission œuvres sociales) ne seront pas admis à concourir.

Article 3 :

Chaque participant fournira une seule photo couleur tirée sur papier photo mat ou brillant de format **10x15 ou 11x15 sans marge**.

Article 4 :

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques. Les candidats devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres.

Article 5 :

Les clichés devront parvenir au CE entre le 2/09/2019 et le 17/10/2019. Les coordonnées du participant (nom, adresse, matricule, bâtiment, éventuellement adresse e-mail si elle existe) et le lieu de la prise de vue seront indiqués au dos de la photo.

Article 6 :

Un jury composé des membres de la commission œuvres sociales présidé par Mme Perocheau sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème
- originalité
- qualité de la prise de vue

Article 7 :

Des lots récompenseront tous les participants et les 3 meilleures photos seront mises en ligne sur le site du CE. Une copie numérique sur clé USB sera demandée aux 3 gagnants du concours.